1614 - Jean Richer - Trésor du nouveau style et protocole de la chancellerie de France - BSB Munich

Auteurs : Chancellerie

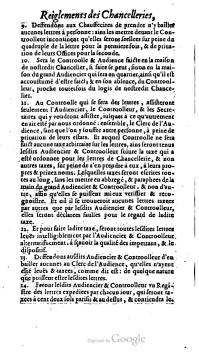

Reglements des Chancelleries,

9. Defendons aux Chauffecires de prendre n'y bailler aucunes lettres à perſonne : ains les mettre dessus le Controolleur incontinent qu'elles seront dressées sur peine du quadruple de la lettre pour la premiere fois, & de priuation de leurs Offices pour la seconde.

10. Sera le Controolle & Audience tiſ<te en la maiſon de noſdicts Chancelier, & faire le gens, chose en la maiſon du grand Audiencier qui lera en quarrier, ainsi qu'il est accoutumé d'estre faict, & en lon absence, du Controolleur, proche toutesfois du logis de noſdicts Chancelier.

11. Au Controolle qui se fera des lettres, assisteront seulement l'Audiencier, le Controolleur, & les Secretaires qui y voudront assister, iusques à ce qu'autrement en ait esté par nous ordonné : entrebiis, le Clerc de l'Audience, sans que l'on y souffre autre perſonne, à peine de priuation de leurs offices. Et auparé Controolle ne sera fait aucune mutation sur les lettres, ains seront tenus lesdits Audiencier & Controolleur suiure le tout qui a esté ordonné pour les lettres de Chancellerie, & non autres taxes, sur peine de s'en prendre à eux, à leurs propres & priues noms. Lesquelles taxes seront efcrites toutes au long, sans les mettre en abrégé, & paraphées de la main du grand Audiencier & Controolleur, & non d'autre, affin qu'elles & puiſſent mieux verifier & reconnoiſtre. Et où il se trouueroit aucunes lettres taxées par autres que par lesdits Audiencier & Controolleur, elles seront déclarées fausses pour le regard de ladite taxe.

12. Et pour faire ladite taxe, seront toutes lesdites lettres lesdits impétrants par l'Audiencier & Controolleur, alors mesmement, à éprouer la qualité des impetrans, & le diſpendié.

13. Defendons auſdits Audiencier & Controolleur d'en bailler aucunes au Clerc de l'Audience, qu'elles n'ayent eſté leuës & taxées, comme dit est : de quelque nature que puiſſent estre lesdites lettres.

14. Jurera ledit Audiencier & Controolleur vn Registre des lettres expédiées par chacun iour, qui seront tenues à cette deux fois petites & au dessus, & contiendra les

Digitized by Google

Informations sur cette page

GenreExemplaire
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek
LangueFrançais
SourceMünchen (De), Bayerische StaatsBibliothek, BV022623169
Format (largeur x format)8°
CouvertureParis
Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)
ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Mentions légalesImage(s) : Google/Bayerische StaatsBibliothek

Informations sur le fichier

Nom original : Page_00111.jpg
Lien vers le fichier
Extension : image/jpeg
Poids : 0.5 Mo
Dimensions : 1276 x 1979 px
Fichier créé par Anne Réach-NgôFichier créé le 19/07/2017 Dernière modification le 15/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/72835